



CDD non signé dans les 48H

Par **RAYANE**, le **01/02/2015** à **16:28**

Bonjours à tous,

Je suis arrivé au terme de mon 1 er contrat cdd pour remplacement (7 mois).Verbalelement on m'a dit que mon contrat allait être renouvelé (j'ai reçu mon solde de tout compte) ,j'ai continué à travailler 1 semaine après le terme de mon contrat. Le rh me donne un contrat à signer. Si je signe je voulais savoir si je pouvais requalifier le contrat en cdi plus tard si l'entreprise ne me propose pas de cdi au terme de ce nouveau contrat?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **01/02/2015** à **17:13**

Bonjour,

Si vous n'avez pas la preuve que le CDD ne vous a pas été transmis dans les 2 jours ouvrables mais qu'au contraire l'employeur l'a, votre démarche risque d'être vouée à l'échec car vous n'indiquez pas formellement quel jour il vous a été remis...

Autrement, il faudrait conserver un moyen de pouvoir prouver que le Code du travail n'a pas été respecté...